

Patrick du FAU de LAMOTHE
7, allée du Grépin
33950 LÈGE – CAP FERRET

Monsieur Philippe de GONNEVILLE
maire
Monsieur Gabriel MARLY
adjoint aménagement du territoire
79, avenue de la mairie
33950 LÈGE –CAP FERRET

Le 12 juillet 2024

Lettre envoyée par mail à : philippe.de-gonneville@wanadoo.fr, gabriel.marly@yahoo.fr
Objet Occupation irrégulière du domaine public communal – Boulevard de l'Océan au Cap Ferret

Monsieur le maire,
Monsieur l'adjoint,

Monsieur David Lafforgue, restaurants « l'Escale » et « Pinasse Café » a fait installer sur le domaine public communal un stand de ventes et dégustation de glaces, boulevard de l'Océan au Cap Ferret, voir photos :



Autant l'attribution sans mise en concurrence d'une AOT pour l'occupation par le restaurant l'Escale de l'espace entre la cabane de l'UBA et le perré, sur la même voie, apparaît légale, autant cette occupation nouvelle est irrégulière. Cet emplacement est en effet susceptible d'intéresser différents commerces du boulevard de l'Océan.

Cette occupation n'a été précédée d'aucune demande préalable, aucune AOT n'a été délivrée. Elle constitue une voie de fait, une nouvelle. Je rappelle l'occupation sans titre de la rue de la Plage, la construction réalisée sur le restaurant « le Bouchon » sans déclaration préalable. La régularisation, signée par M. Marly, repose sur une affirmation inexacte d'une distance de plus de 50 m par rapport à la limite communale.

Sans doute M. David Lafforgue bénéficie-t-il d'un droit exorbitant du droit commun que, toutefois, sa qualité d'élue municipal membre de votre majorité ne justifie pas, bien au contraire. Vous me direz lequel.

Je vous demande :

1. de dresser procès-verbal des faits et de le transmettre à Mme le Procureur de la République ;
2. d'enjoindre le retrait des éléments déposés sur la voie publique sans titre ;
3. dans le cas où la commune voudrait permettre une occupation privative à cet endroit, de lancer la procédure de mise en concurrence telle que prévue par la loi.

J'adresse copie pour information à Mmes Bey, Debove, Reumond et M. Pastor-Brunet.

Avec mes salutations.



Patrick du FAU de LAMOTHE